



Pas de solde de tout compte après résiliation judiciaire par les

Par **katia25**, le **19/10/2008** à **07:35**

J'ai travaillé 13 mois dans un restaurant sans prendre un seul jour de congés. Aucun salaire sur une période de 6 mois, j'ai donc attaqué au Prud'hommes. J'ai obtenu le paiement de ces salaires ainsi que des heures supplémentaires et la résiliation judiciaire de mon contrat de travail.
En revanche, après mon départ j'ai réclamé mon attestation assédic et mon solde de tout compte sans succès. Je me suis donc tournée à nouveau vers les Prud'hommes qui ne peuvent rien faire, droit à une seule demande.
L'entreprise était en redressement judiciaire jusqu'il y a peu, elle vient d'être rachetée. D'après l'ancien gérant, le chèque est bloqué auprès du mandataire judiciaire afin de régulariser les créances, le personnel passant en priorité.
Comment récupérer mon dû? Quelles démarches effectuer?